



**TECHNOLOGIES D-BOX INC.  
(la « Société »)**

**NOTICE ANNUELLE**

Pour l'exercice financier clos le 31 mars 2020

**Le 3 juillet 2020**

## TABLE DES MATIÈRES

GÉNÉRALITÉS .....	2	DIRECTION .....	16
MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION		Administrateurs .....	16
PROSPECTIVE .....	2	Membres de la haute direction .....	19
STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ .....	3	Actions de la société détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction .....	19
Dénomination, constitution en personne morale et coordonnées .....	3	RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU COMITÉ D'AUDIT	19
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS .....	3	Charte du comité d'audit .....	19
Activités .....	3	Formation et expérience pertinente .....	20
Historique de la société au cours des trois derniers exercices (du 1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2020) ...	4	Politiques et procédures d'autorisation préalable de services d'audit .....	20
Entreprise .....	4	POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI .....	21
Stratégie d'entreprise .....	6	MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES .....	21
Activités de commercialisation .....	8	CONTRATS IMPORTANTS .....	21
Distribution .....	9	AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENU DES REGISTRES .....	21
Propriété intellectuelle .....	9	INTÉRÊTS DES EXPERTS .....	22
Recherche et développement .....	10	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES .....	22
Production et services .....	10	ANNEXE A : CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT DE TECHNOLOGIES D-BOX INC. ....	23
Facteurs de risque .....	11		
DIVIDENDES .....	15		
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES .....	16		
STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ .....	16		
Description de la structure du capital .....	16		
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE			

## GÉNÉRALITÉS

La présente notice annuelle est datée du 3 juillet 2020. Sauf indication contraire, les renseignements qu'elle renferme sont établis en date du 31 mars 2020 et tous les montants sont libellés en dollars canadiens.

### MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Certains renseignements figurant dans cette notice annuelle pourraient constituer des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs peuvent notamment inclure des énoncés au sujet de la Société, de ses projets, ses activités, ses objectifs, ses opérations, sa stratégie, ses perspectives commerciales, ses résultats financiers et de sa situation ou des hypothèses sous-jacentes à ceux-ci. Dans la présente notice annuelle, les expressions telles que « pouvoir », « probable », « croire », « prévoir », « s'attendre », « avoir l'intention », « planifier », « estimer » et des expressions similaires, leur mode conditionnel ou futur, et leur forme négative, servent à désigner des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne sauraient être interprétés comme une garantie d'un rendement ou de résultats futurs et n'indiquent pas nécessairement avec précision si ce rendement futur se matérialisera ni comment ou à quel moment il pourra se matérialiser. Du fait même de sa nature, les énoncés prospectifs sont assujettis à de nombreux risques et incertitudes et sont fondés sur plusieurs hypothèses qui donnent lieu à la possibilité que les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes de la Société exprimées ou sous-entendues dans ces énoncés prospectifs. Aucune garantie ne peut être donnée que les événements prévus par les énoncés prospectifs se produiront, y compris, mais sans s'y limiter, ses projets, ses activités, ses objectifs, ses opérations, sa stratégie, ses perspectives commerciales, ses résultats financiers et sa situation.

Les énoncés prospectifs sont présentés dans cette notice annuelle en vue de donner des renseignements sur les attentes et les plans actuels de la direction et de permettre aux investisseurs et à d'autres parties de mieux comprendre le contexte dans lequel la Société exerce ses activités. Toutefois, les lecteurs sont mis en garde du fait que ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les renseignements alors disponibles et/ou sur les croyances de bonne foi de la direction à l'égard d'événements futurs. Ils sont assujettis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs imprévisibles, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de D-BOX.

Les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes de la Société exprimées ou sous-entendues dans les énoncés prospectifs comprennent notamment, mais sans s'y limiter : besoins futurs en capitaux; endettement; santé publique et pandémie de COVID-19; conditions politiques, sociales et économiques; alliances stratégiques; accès au contenu; performance du contenu; réseau de distribution; dépendance à l'égard des fournisseurs; coûts de fabrication; concentration des clients; concurrence; taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain; garantie, rappels et poursuites; propriété intellectuelle; gestion et sécurité de l'information; risque de crédit; risque d'atteinte à la réputation par l'intermédiaire des médias sociaux; dépendance à l'égard du personnel clé et relations de travail. Ces éléments et d'autres facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes exprimées ou sous-entendues dans les énoncés prospectifs sont décrits à la section intitulée « Facteurs de risque » dans cette notice annuelle. Sauf si les lois canadiennes en valeurs mobilières l'exigent, la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif contenu dans cette notice annuelle pour tenir compte de renseignements nouveaux, d'événements ou de circonstances subséquents ou pour toute autre raison.

La Société met en garde les lecteurs que les risques énumérés ci-dessus ne sont pas les seuls susceptibles de la toucher. D'autres risques et incertitudes, pour l'instant non connus de la Société ou que celle-ci juge négligeables, pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

## STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

### DÉNOMINATION, CONSTITUTION EN PERSONNE MORALE ET COORDONNÉES

D-BOX Audio inc. (« **D-BOX Audio** ») a été constituée le 15 décembre 1992 en vertu de la *Loi sur les compagnies* du Québec, sous la dénomination 2967-8141 Québec inc. Le 16 février 1994, ses statuts ont été modifiés afin de changer sa dénomination sociale à D-BOX Audio inc. Le 1<sup>er</sup> septembre 2000, toutes les actions émises et en circulation de D-BOX Audio ont été acquises par Altitude Venture Capital Corporation/Corporation de capital de Risque Altitude (« **Altitude** »), une société de capital de démarrage inscrite à la cote de la Bourse de croissance TSX, par une prise de contrôle inversée. En date du 1<sup>er</sup> avril 2011, la Société a migré de la Bourse de croissance TSX à la Bourse de Toronto.

Altitude a été constituée le 19 juin 1998 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le 28 septembre 1998, les statuts d'Altitude ont été modifiés afin de permettre certains pouvoirs d'emprunt. À la suite de la prise de contrôle inversée de D-BOX Audio, les statuts d'Altitude ont été modifiés le 22 novembre 2000 afin de changer la dénomination sociale pour D-BOX Technologies Inc./Technologies D-BOX inc. D-BOX Audio a été dissoute le 30 août 2001 et ses actifs et son exploitation ont été transférés à la compagnie mère. Les statuts de la Société ont été modifiés à nouveau le 19 août 2004 pour permettre au conseil d'administration de nommer des administrateurs supplémentaires conformément à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

La Société a deux (2) filiales. D-BOX USA Inc. (« **D-BOX USA** »), a été constituée en vertu des lois de l'État du Delaware le 16 mai 2006 et est une filiale à 100% par la Société. D-BOX Entertainment Technology (Shanghai) Co. Ltd. (« **D-BOX Chine** ») a été établie en Chine à titre de société aux capitaux 100% étrangers en vertu des lois de la République Populaire de Chine en date du 22 août 2016 laquelle est détenue en totalité par la Société. À moins que le contexte n'exige une interprétation différente, dans la présente notice annuelle, le terme « D-BOX » désigne la Société, D-BOX USA et D-BOX Chine, et tient également compte de l'entreprise initialement exploitée par D-BOX Audio.

Le siège social de la Société est situé au 2172, rue de la Province, Longueuil, Québec, J4G 1R7. Au 31 mars 2020, D-BOX comptait 126 employés comparativement à 138 au 31 mars 2019.

## DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

### ACTIVITÉS

D-BOX conçoit, fabrique et commercialise des systèmes de mouvement à la fine pointe de la technologie destinée au marché du divertissement et au marché de la simulation et formation. Avec cette technologie unique et brevetée, D-BOX génère des effets de mouvement programmés spécifiquement pour chaque contenu visuel, qui sont dirigés vers un système de mouvement intégré dans une plateforme, un siège ou tout autre produit. Ces effets de mouvement

programmés par ordinateur (le « **D-BOX Motion Code** ») sont conçus par une équipe de designers de mouvement professionnels œuvrant au siège social de la Société à Montréal et aux bureaux de Burbank (Californie) et Beijing (Chine). Les mouvements qui résultent du code de mouvement D-BOX Motion Code sont parfaitement synchronisés au visuel à l'écran, créant ainsi une expérience immersive d'un réalisme sans précédent.

La totalité des produits de la Société sont conçus et assemblés au siège social de la Société. Les actuators sont assemblés par D-BOX. Certains produits finis sont vendus sous la marque D-BOX ou sous la marque de clients, intégrateurs et partenaires lorsque intégrés à d'autres produits, selon les besoins spécifiques des clients.

En élaborant des ententes avec les chefs de file du marché du divertissement et du marché de la simulation et formation, la technologie de mouvement de la Société s'impose en tant que norme mondialement reconnue par tous les joueurs importants.

Les modèles de revenus de la Société proviennent principalement :

1. De la vente ou de la location des systèmes de mouvement D-BOX, incluant les sièges, les contrôleurs de mouvement et les interfaces électroniques ou les serveurs informatiques;
2. Octroi des licences d'utilisation du D-BOX Motion Code dans les salles de cinéma et centres de divertissement équipés de systèmes de mouvement D-BOX, pour visionner du contenu visuel encodé par D-BOX. La Société perçoit également des revenus de maintenance associés à l'utilisation des systèmes de mouvement;
3. De la vente directe d'actuateurs à un réseau de revendeurs spécialisés, d'intégrateurs, d'équipementiers ou de fabricants de sièges qui incorporent et commercialisent la technologie D-BOX sous leur propre marque (connus sous le nom équipementiers d'origine « **OEM** »); et

La Société vise deux marchés distincts pour ses systèmes de mouvement, soit le **marché du divertissement** et le **marché de la simulation et formation**.

## **HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES (DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2017 AU 31 MARS 2020)**

### **ENTREPRISE**

La Société a conclu avec la Banque Nationale du Canada une convention de prêt selon laquelle une facilité de crédit renouvelable garantie de trois ans d'un montant de 5 millions de dollars a été mise à la disposition de D-BOX. Cette nouvelle facilité de crédit viendra à échéance trois ans après le 31 juillet 2019 et portera intérêt à un taux annuel égal au taux d'intérêt variable de la Banque Nationale du Canada applicable aux emprunts commerciaux en dollars canadiens, majoré de 2,25 % et payable mensuellement. La facilité de crédit est garantie par une hypothèque et des sûretés sur tous les actifs de D-BOX et de sa filiale américaine en propriété exclusive. Le montant de la facilité de crédit diminuera progressivement sur la durée de la facilité à la fin de chaque trimestre, de sorte que le montant de la facilité de crédit à la fin de chaque année sera le suivant: 4,5 millions de dollars à la fin de la première année, 3,8 millions de dollars à la fin de la deuxième année et 3 millions de dollars à la fin de la troisième année. Un montant de 4 millions de dollars de la facilité de crédit a été utilisé à la clôture, avec des liquidités disponibles, pour rembourser un prêt de 5 millions de dollars (plus les intérêts courus) dont l'échéance était prévue le 5 février 2020.

En janvier 2020, David Montpetit a été nommé à titre de chef des finances de la Société. Avant d'entrer en service chez D-BOX, M. Montpetit a occupé le poste de vice-président des finances chez Bonlook Inc., où il a mis en œuvre une structure financière et opérationnelle visant à optimiser l'efficacité de l'entreprise. Auparavant, il a travaillé à titre de chef des finances et chef des systèmes d'information chez JE Mondou où il a supervisé les stratégies de développement organisationnel des commerces de détail classiques et électroniques. En 2002, M. Montpetit était directeur général et chef des finances de la compagnie Sysco, une entreprise publique au sein de laquelle il a collaboré à réduire les coûts d'exploitation et à augmenter de façon significative les revenus de la division québécoise. Il a également supervisé deux acquisitions stratégiques qui ont réussi à maximiser le rendement de l'entreprise.

En janvier 2020, la Société a annoncé le départ à la retraite de Claude Mc Master prévu pour le 31 mars 2020, et la nomination de Sébastien Mailhot à titre de président et chef de la direction de la Société. Monsieur Mc Master demeurera conseiller stratégique en appui au nouveau président et chef de la direction pour assurer une transition harmonieuse.

Sébastien Mailhot s'est joint à D-BOX en 2015 à titre de vice-président principal, alliances stratégiques et développement corporatif. Il a ensuite été nommé vice-président principal, développement corporatif et opérations, et chef des opérations en 2016. Lorsque le chef des finances de la Société, Jean-François Lacroix, a quitté la Société en août 2019, monsieur Mailhot a été nommé chef des finances par intérim tout en maintenant ses fonctions de chef des opérations. Avant d'entrer au service de D-BOX, Sébastien Mailhot a travaillé comme chef de la direction de Carreaux Céragrès, un fabricant et distributeur privé de céramiques, pierres et produits architecturaux où il a contribué à l'expansion de l'entreprise au-delà du marché québécois. De février 2004 à janvier 2009, M. Mailhot a été partenaire et vice-président de Capimont Technologies, un fonds de capital de risque destiné aux technologies industrielles. Auparavant, M. Mailhot a été vice-président des finances et de l'administration de différentes entreprises technologiques. Il a également travaillé comme consultant financier chez Arthur Andersen et fourni à des entreprises en croissance des services liés aux fusions et acquisitions, aux finances et aux stratégies d'affaires. M. Mailhot détient les titres de comptable agréé (CPA) et d'expert en évaluation d'entreprise (CBV).

En février 2020, Gary M. Collins a démissionné du conseil d'administration de la Société, et Denis Chamberland et Luc Martin se sont joints au conseil. Monsieur Chamberland est actuellement conseiller du Président et Chef de la direction de Rodeo FX Inc., une société internationale d'effets visuels, impliquée dans des projets de films, télévision et publicité. De 2012 à 2017, il a été Chef de la direction et conseiller stratégique de Ricardo Média Inc. Monsieur Chamberland a cofondé Chamberland Hodge en 1985, qui a ensuite fusionné avec RSM Richter en 2009 pour devenir l'un des plus grands cabinets indépendants d'expertise comptable et de conseil au Canada. Luc Martin a plus de 35 ans d'expérience dans le domaine de la finance, de la comptabilité et de la gestion d'entreprise. De 2002 à novembre 2014, M. Martin a été associé chez Deloitte Canada où il a occupé divers postes, dont celui d'associé directeur des finances et des opérations. Il était également responsable des services d'audit externe offerts aux sociétés cotées en bourse et aux sociétés privées. De 1979 à 2002, M. Martin a travaillé chez Andersen, où il a été associé de 1990 à 2002.

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus a fait son apparition, laquelle sera plus tard renommée COVID-19. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a estimé que la COVID-19 pouvait être qualifiée de pandémie. La réaction internationale à COVID-19 a entraîné des restrictions importantes sur les voyages, des fermetures temporaires d'entreprises, des retards et des perturbations dans l'exploitation, la chaîne d'approvisionnement et le développement de projets, des mises en quarantaine et une réduction générale de l'activité des consommateurs, à l'échelle mondiale. Bien que ces mesures devraient être temporaires, la durée des perturbations des activités et l'impact financier qui en découlera dépendront de l'évolution future, qui est très incertaine et ne peut être anticipée pour le moment, et comprennent la durée, la gravité et la portée de l'épidémie ainsi que les mesures prises par les gouvernements et les autres organismes de réglementation de chaque juridiction pour contenir ou traiter la pandémie de COVID-19.

Dans la foulée de la crise du COVID-19, de son impact sur les activités de la Société et des ordonnances gouvernementales en matière de santé et sécurité, D-BOX a procédé à la mise à pied temporaire d'une partie importante de sa main-d'œuvre et à une réduction de la rémunération et des heures de travail du reste de la main-d'œuvre. La réponse des gouvernements locaux et nationaux à la pandémie de COVID-19 a entraîné la fermeture temporaire obligatoire du siège social de D-BOX situé au Canada, ainsi que de ses bureaux en Californie et à Beijing (Chine), a provoqué une réduction importante de la demande pour les produits de D-BOX, a provoqué le report ou l'annulation de ventes potentielles et d'installations prévues, et a entraîné la suspension des royautés et des frais de services d'entretien du marché des salles de cinéma en raison de la fermeture temporaire de lieux de divertissement partout dans le monde. Reportez-vous à la section de la présente notice annuelle intitulée "Facteurs de risque" pour une discussion sur les risques associés à la pandémie de COVID-19. Dans le contexte actuel de la pandémie COVID-19, la Société gère activement ses opérations afin de préserver ses liquidités disponibles, de maintenir un niveau d'endettement acceptable et de préserver son personnel clé.

## **Marché du divertissement**

Au cours des trois (3) derniers exercices, la Société a étendu son offre aux cinémas en salle en installant des sièges D-BOX (inclinables ou non) dans des auditoriums complets, tels que chez Bergen Kino (Norvège), Cinemark (Chili), Shanghai Bestar Cinemas Management (Chine), Ster-Kinekor (Afrique du Sud) et Maya Cinemas (États-Unis). La Société a également installé ses systèmes de mouvement dans un nombre important de salles avec des exploitants de salles de cinéma majeurs tels que Cinemark (aux États-Unis et en Amérique latine), Cineplex (Canada), Cinesa (une filiale de Odeon Group, faisant partie de AMC Entertainment Company, en Espagne), PVR (Inde), Hoyts Cinemas (Australie) et Kinopolis (Allemagne).

En développant une base d'actuateurs qui peut être intégrée à différentes marques de sièges inclinables, D-BOX a pu fournir un produit qui répond à la nouvelle demande des cinéphiles qui souhaitent vivre l'expérience du système de

mouvement de D-BOX dans des salles de cinéma de type « VIP ». À l'heure actuelle, la plupart des exploitants de salles de cinémas achètent leurs propres sièges inclinables des fabricants de leur choix et ils achètent des systèmes de mouvement D-BOX qui sont ensuite intégrés aux sièges inclinables.

Aux 31 mars 2018, 2019 et 2020, un total de, respectivement, 684, 749 et 761 salles de cinémas à travers le monde étaient équipées de systèmes de mouvement D-BOX ou étaient en carnet de commandes.

Avec ses systèmes de mouvement capables de reproduire les textures, la vitesse, les vibrations du moteur et le mouvement de la dynamique du véhicule, D-BOX a attiré l'attention de plusieurs partenaires de simulation de course tels que VRX, RS Simulation, IMS, Vesaro et Escape qui ont tous choisi d'intégrer les systèmes de mouvement D-BOX dans leurs simulateurs. De plus, des simulateurs de course propulsés par la technologie de mouvement D-BOX ont été installés dans un complexe de divertissement sportif à Montréal en mai 2019. Porsche, en collaboration avec SiFaT, un fournisseur de simulation de formation basé en Allemagne, a ensuite levé le voile sur une expérience de conduite réaliste utilisant les systèmes de mouvement D-BOX, appelée « *Ultimate Performance Simulator* ». D-BOX a récemment lancé une troisième génération de systèmes de mouvement spécialement conçus pour le marché de la simulation de course.

D-BOX offre une solution de réalité virtuelle tant aux exploitants de salles de cinémas qu'aux centres de divertissement qui cherchent des moyens alternatifs d'attirer la clientèle. Récemment, la Société a conçu des effets de mouvement immersifs pour MajorMega, le concepteur de Hyperdeck, qui a lancé une plateforme de réalité virtuelle intégrant la technologie de mouvement D-BOX qui a généré plus de 2500 activations dans le premier mois de son ouverture chez Two Bit Circus, un populaire micro-parc d'attractions basé à Los Angeles. Auparavant, D-BOX a produit des effets de mouvement immersifs pour le jeu de réalité virtuelle « Lapins Crétins » de Ubisoft et LAI Games, et pour le court-métrage *Raising a Rukus* par The Virtual Reality Corporation. Il est aussi pertinent de souligner qu'une étude scientifique récente a été menée par le Tech3Lab HEC Montréal qui est venue à la conclusion que le système de mouvement de D-BOX aide à réduire les inconforts généralement associés à la réalité virtuelle.

Dans le sous-marché de parc thématique et d'attraction, la Société a conçu des effets de mouvements immersifs pour (i) *Attention Menhir!*, un court film d'action présenté au Parc Astérix en France dans un auditorium de 300 sièges dynamiques et sensoriels fournis par CL Corporation, (ii) « The Flyer – San Francisco », le premier cinéma en 3D au monde installé au Pier 39, en collaboration avec Triotech, (iii) le plus grand cinéma-dôme 4D au monde au parc thématique Shinhwa en Corée du sud et (iv) au Marineland cinéma 4D d'Antibes en France avec CL Corporation.

En outre, D-BOX continue à offrir des systèmes de mouvement haut de gamme, incluant le Home Entertainment Motion Controller (HEMC<sup>MC</sup>), destiné au divertissement à domicile et servant notamment à vivre l'expérience D-BOX pour visionner des films et des séries télévisées, et jouer à des jeux vidéo dans le confort de la maison.

### **Marché de la simulation et formation**

Au fil des ans, la Société a développé plusieurs partenariats d'affaires avec des équipementiers d'origine et des intégrateurs tels que Precision Flight Control, CM Labs Simulations, Simformotion et IMS qui achètent des systèmes de mouvement pour les intégrer dans leurs propres produits, étendant ainsi sa portée vers de nombreux sous-marchés tels la simulation de vol, les équipements lourds/grues, la conduite et la course automobile, et autres. La Société a développé des systèmes de mouvement adaptés aux besoins des autres sous-marchés potentiels, tels que des actuateurs à plus longue course et des systèmes de mouvement modulaires comportant des degrés de liberté supplémentaires, qui permettent à D-BOX de cibler un éventail plus élargi de clients.

En novembre 2019, Ryan Aerospace Australia a signé un contrat pour fournir 31 simulateurs de vol d'hélicoptère Helimod - Mark III qui intègre le système de mouvement D BOX, à l'armée américaine à Fort Rucker, en Alabama, le plus grand centre de formation d'hélicoptères au monde. Ryan Aerospace Australia est spécialisé dans la conception, la fabrication et le support de simulateurs de vol d'hélicoptère réalistes, robustes et rentables pour des applications civiles, militaires et d'urgence.

### **STRATÉGIE D'ENTREPRISE**

Étant une pionnière dans son domaine d'activités, la Société développe et perfectionne des systèmes de mouvement sophistiqués depuis deux décennies. Forte de ses aptitudes et innovations technologiques considérables, D-BOX estime s'imposer aujourd'hui en tant que référence mondiale dans la création et la conception de systèmes de mouvement

immersifs autant pour le marché du divertissement que pour le marché de la simulation et formation. La Société développe constamment de nouveaux produits de façon à répondre aux besoins de sa clientèle et maintenir sa position de tête dans le domaine de la simulation de mouvement.

### **Marché du divertissement**

La Société a établi des relations privilégiées et a développé une forte crédibilité auprès des principaux studios aux États-Unis, en Inde, en Chine et ailleurs dans le monde afin d'offrir un plus grand éventail de contenu pour les salles de cinéma. D-BOX est d'avis que les films à succès ont un effet direct sur le nombre de billets D-BOX vendus et les revenus de box-office par salle équipée de systèmes D-BOX. Ceci agit à titre d'élément motivateur pour :

1. accélérer le déploiement de sa technologie auprès de nouveaux exploitants de salles qui veulent ajouter un élément distinctif à leur offre;
2. faciliter la vente de sa technologie auprès d'exploitants de salles de cinéma actuels qui veulent équiper plus d'un de leurs complexes ou équiper plus d'une salle dans un même complexe;
3. générer des ventes de systèmes de mouvement à la clientèle du sous marché du divertissement haut de gamme à domicile qui veut vivre l'expérience D-BOX dans le confort de leur demeure;
4. présenter et mettre en valeur la technologie à des clients potentiels dans le marché de la simulation et de la formation;
5. encourager les usagers de jeux vidéo à se procurer des sièges munis de systèmes de mouvement D-BOX leur permettant ainsi d'ajouter un nouveau niveau d'immersion à leur expérience de jeu.
6. créer des partenariats avec des fournisseurs de contenu et des intégrateurs qui peuvent générer des ventes de produits D-BOX à des centres de divertissement.

La Société croit que le marché du divertissement constitue une excellente vitrine pour démontrer sa technologie au plus grand nombre de gens possible. La Société génère des revenus significatifs provenant des droits de licence sur l'utilisation de la technologie en fonction des primes demandées sur les billets d'admission en salle, par la vente ou la location de systèmes de mouvement ainsi que par les revenus de maintenance des systèmes de mouvement. Cette stratégie permet d'augmenter de façon importante la notoriété de la marque.

En plus de ses activités dans le sous marché des salles de cinéma, D-BOX offre des solutions de systèmes de mouvement pour le divertissement haut de gamme à domicile (cinéma à domicile et jeux vidéo) de même que pour le divertissement thématique (arcades, réalité virtuelle, parcs d'amusement, musées et planétariums).

### **Marché de la simulation et formation**

Le marché de la simulation et formation bénéficie de la croissance significative de la notoriété globale de la marque D-BOX générée par le marché du divertissement qui éveille également l'intérêt des consommateurs à l'expérience « audio-vidéo-mouvement » de façon à créer une demande grandissante pour l'expérience D-BOX dans d'autres sous marchés.

À l'égard des produits destinés aux utilisateurs de la simulation et formation, la Société continue de remplir sa mission de vendre des produits sous sa propre bannière et sous des marques d'équipementiers d'origine en bénéficiant de leur réseau d'intégrateurs et de revendeurs. De plus, la Société adapte ses produits pour répondre aux demandes spécifiques de manufacturiers et d'équipementiers d'origine de façon à exploiter de nouveaux marchés.

### **PRODUITS**

La technologie unique de mouvement de D-BOX, combinée avec l'image et le son, renforce et confère une expérience immersive d'un réalisme sans précédent.

Trois composantes produisent le mouvement synchronisé avec les images et le son :

1. les effets de mouvement logiciel programmés image par image sur la base du contenu visuel;
2. un contrôleur de mouvement servant d'interface entre le contenu visuel (films, jeux vidéo, simulation et formation, expériences de réalité virtuelle) et le système de mouvement D-BOX ;
3. le système de mouvement D-BOX qui est composé, entre autres, d'actuateurs électromécaniques intégrés exclusifs intégrés à une plateforme, un siège ou autre type d'équipement.

La majorité des composantes des équipements sont standards et largement disponibles sur le marché, bien que certaines composantes ne sont manufacturées que par quelques fournisseurs seulement. En commandant de larges quantités de ces composantes, la Société est en mesure de négocier leur prix, leur disponibilité et d'autres conditions y afférentes avec chaque fournisseur.

Dans les dernières années, certains autres produits et technologies ont été introduits par des sociétés qui visent, en partie, les mêmes clients que D-BOX dans le sous marché du cinéma en salle. Dans certains autres secteurs du marché du divertissement, de même que dans le marché de la simulation et formation, certaines autres sociétés manufacturent des actuateurs qui sont utilisés dans les systèmes de simulation.

Forte de vingt ans de recherche et développement résultant d'une vaste expertise mondiale, D-BOX estime avoir acquis un avantage significatif sur ses concurrents en offrant à ses clients des produits fiables de haute-qualité, de haute-fidélité et faciles à installer.

### **Marché du divertissement**

La Société adapte ses produits mentionnés ci-avant en fonction des besoins de ses clients dans chaque sous marché. En ce qui a trait aux salles de cinéma, les systèmes de mouvements de D-BOX peuvent être intégrés à des sièges, des sièges inclinables ou des plateformes. Dans le sous marché du divertissement à domicile (cinémas à domicile et jeux vidéo), les systèmes de mouvement de D-BOX peuvent également être intégrés à des sièges, des sièges inclinables ou des plateformes. En ce qui concerne le sous marché du divertissement thématique, les systèmes de mouvement de D-BOX peuvent être vendus à des équipementiers d'origine qui les intègrent à leurs propres produits, ou qui les installent à des sièges, plateformes ou autres produits.

### **Marché de la simulation et formation**

La quasi-totalité des produits de la Société qui sont destinés au marché de la simulation et formation sont vendus comme produits autonomes à des équipementiers d'origine et des intégrateurs qui se chargent de la commercialisation et de la distribution des produits sous leurs marques respectives. D-BOX continue de concentrer ses efforts au développement de programmes de partenariats avec les équipementiers d'origine.

## **ACTIVITÉS DE COMMERCIALISATION**

### **Marché du divertissement**

Afin de promouvoir ses produits et sa technologie, la Société effectue principalement les activités de commercialisation suivantes :

1. participation aux principales expositions commerciales et conférences liées à chaque sous marché à travers le monde;
2. promotion de la Société au moyen de bannières, d'affiches lumineuses et des unités de démonstration, clips publicitaires diffusés en salles de cinéma où D-BOX est disponible;
3. organisation d'événements promotionnels et d'activations pour des salles de cinémas ainsi que des événements sportifs, technologiques et de divertissement;
4. utilisation des plateformes de médias sociaux, du site Internet de la Société et ceux des autres partenaires de l'industrie pour la promotion de l'expérience D-BOX;

5. production de sondages pour recueillir des informations des clients sur l'appréciation de l'expérience D-BOX;
6. création de matériel promotionnel pour chaque sous marché du marché du divertissement.

### **Marché de la simulation et formation**

Étant donné que la Société fait affaire principalement avec des équipementiers d'origine dans le marché de la simulation et formation, la majorité des efforts de commercialisation ciblant ces sous marchés se font par ces équipementiers d'origine puisqu'ils sont responsables de l'intégration des actuateurs D-BOX dans les produits qu'ils commercialisent sous leurs propres marques. Par ailleurs, D-BOX participe à des expositions commerciales ciblées qui ont pour but de démontrer toutes les utilisations potentielles de la technologie D-BOX afin de développer de nouveaux partenariats avec des équipementiers d'origine, des intégrateurs et des revendeurs. La Société fait également la promotion de sa technologie

auprès des équipementiers d'origine par la création de vidéos promotionnelles qu'elle publicise, de même que le matériel promotionnel qu'elle dissémine à-travers des canaux stratégiquement choisis.

### **DISTRIBUTION**

#### **Marché du divertissement**

Selon le type de serveur D-BOX utilisé par la salle de cinéma, la distribution des effets de mouvement D-BOX, incluant le code de mouvement D-BOX Motion Code, sont intégrés au film, jeu vidéo, contenu de réalité virtuelle ou autre contenu distribué par le studio ou le distributeur, ou est distribué électroniquement par D-BOX directement à ses clients, dépendamment du sous marché et des besoins des clients.

Les équipements D-BOX sont distribués directement par D-BOX à ses clients. Ils sont également de plus en plus vendus à des distributeurs du monde entier. En créant de tels partenariats avec des distributeurs locaux, D-BOX est en mesure de réduire les dépenses de commercialisation et bénéficie d'un distributeur qui connaît et comprend son marché local et parle la langue de ses clients. Beaucoup de ces distributeurs fournissent également le support technique.

#### **Marché de la simulation et formation**

La quasi-totalité des produits de la Société qui sont vendus comme produits autonomes à des équipementiers d'origine et des intégrateurs sont commercialisés et distribués sous leurs marques respectives.

### **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

La technologie de D-BOX est protégée par cent soixante-quinze (175) dépôts de demandes de brevets à l'échelle mondiale, dont quatre-vingt-neuf (99) demandes d'enregistrements de brevets ont été accordées par les autorités compétentes et soixante-seize (76) en instance. La Société dépose ses demandes d'enregistrements de brevets de façon stratégique, selon la juridiction du dépôt, la commercialisation et la dominance du brevet.

Les aspects brevetés de la technologie D-BOX se divisent en trois familles d'innovation distinctes :

- a. **Actuateurs électromécaniques:** optimisation des articulations; couplage; actuateurs linéaires; rotules; vis à billes;
- b. **Équipements:** plateforme fixée à un meuble, concentrateurs et liens entre les systèmes de mouvement; contrôleur de code de mouvement / décodeur; écran DCL sur les sièges de salles de cinéma;
- c. **Logiciels / méthodes:** la synchronisation du code de mouvement; utilisation du format de codage de signal sonore existant pour fournir des signaux de mouvement; distribution du code de mouvement à un certain nombre de plateformes de mouvement simultanément; méthode de vente de billets à prime pour l'expérience de mouvement dans les salles de cinéma; procédé d'optimisation du rendu de l'expérience de mouvement (cinéma, simulation industrielle, formation, jeux).

Les marques de commerce D-BOX, MOVE THE WORLD, MOTION ARCHITECTS, LIVE THE ACTION, Synchro Cinéma, HEMC, D-BOX MOTION CODE, FEEL IT ALL et D-BOX HIGH-FIDELITY MOTION, que ce soit sous forme de texte ou sous forme graphique, sont la propriété de D-BOX et dans la plupart des cas, sont des marques déposées ou dans le processus d'être enregistrées au Canada et dans la plupart des pays ou territoires dans lesquels ces marques de commerce sont utilisées.

Tous les aspects des effets de mouvement D-BOX sont protégés par le droit d'auteur.

## **RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

D-BOX est en veille technologique constante dans le domaine des systèmes de mouvement afin de maintenir son leadership concurrentiel. Les principaux efforts de développement de D-BOX visent à offrir de nouvelles solutions technologiques à un prix compétitif destinées à une liste rapidement croissante de sous marchés dans les marchés du divertissement et de la simulation et formation. Dans les dernières années, la Société a lancé de nouveaux produits qui répondent aux besoins de la clientèle diversifiée de la Société, tels que les systèmes de mouvement pour sièges inclinables, le Home Entertainment Motion Controller (HEMC™) qui est en mesure de parfaitement synchroniser l'expérience de mouvement avec le contenu qui est visionné par l'utilisateur en temps réel indépendamment de la source du contenu, des actuateurs à plus longue course et les systèmes de mouvement modulaires comportant des degrés de liberté supplémentaires. En outre, D-BOX développe continuellement de nouveaux outils de logiciels pour optimiser et automatiser ses opérations.

### **Marché du divertissement**

La Société consacre annuellement des ressources importantes au développement et à l'amélioration de ses produits. Ces progrès ont permis la sortie des produits offerts aujourd'hui par la Société pour les diverses applications destinées aux sous marchés du cinéma en salle et du divertissement thématique. Des efforts sont également consacrés à l'adaptation du système aux différents marchés internationaux afin de répondre aux normes et certifications en vigueur dans chaque pays visé. En parallèle, D-BOX entretient des relations avec les plus grands studios de jeux vidéo au monde, lesquels fournissent, au besoin, le contenu spécifique à coder. Ce faisant, D-BOX fournit à ces studios des SDK (kits de développement logiciel) permettant aux studios d'encoder leurs jeux directement dans les moteurs de jeu de leur choix tels que Unreal et Unity. D-BOX continue d'investir dans la recherche et développement afin de développer de nouveaux produits pour stimuler la demande provenant de nouveaux marchés.

Dans le sous marché du cinéma à domicile, D-BOX a introduit un contrôleur de mouvement pour divertissement à domicile (HEMC<sup>MC</sup>) qui est en mesure d'analyser et de reconnaître le contenu qui est visionné par l'utilisateur en temps réel indépendamment de la source du contenu. D-BOX a introduit cette même technologie dans les cinémas commerciaux.

### **Marché de la simulation et formation**

Dans ce marché, tout comme dans le marché du divertissement, la Société travaille constamment à la diminution du coût de fabrication de ses produits pour les diverses applications destinées aux marchés des équipementiers d'origine, des intégrateurs et des revendeurs. Aujourd'hui, les efforts de recherche sont centrés principalement sur le développement de nouveaux produits. D-BOX continue de développer de nouvelles façons d'intégrer les systèmes de mouvement D-BOX aux produits de ses clients afin d'ouvrir de nouveaux sous marchés.

## **PRODUCTION ET SERVICES**

L'assemblage final de tous les systèmes de mouvement de la Société se fait à son siège social, par son personnel de production. Certains produits commercialisés par des fabricants de sièges, équipementiers d'origine et intégrateurs qui comportent des systèmes de mouvement de D-BOX sont assemblés dans leurs installations. La Société loue, au total, 32 339 pi<sup>2</sup>, formés d'espace de bureaux, d'entrepôt et de surface de production et de recherche et développement. Les locaux sont loués jusqu'en février 2025.

Dans le marché du divertissement, le service après-vente est assuré par la Société ou par des tierces parties. Une garantie standard est offerte sur tous les produits D-BOX.

La Société est en mesure de faire une surveillance à distance, de fournir des mises à jour logicielles et matérielles ainsi que du support technique pour les systèmes qui sont connectés à l'Internet, selon les ententes particulières conclues avec chaque client.

## **FACTEURS DE RISQUE**

Les investisseurs devraient examiner attentivement les facteurs de risque suivants en plus des autres renseignements figurant dans la présente notice annuelle. Les risques et les incertitudes énoncés ci-après ne sont pas les seuls auxquels la Société est assujettie. Des risques et des incertitudes supplémentaires dont la Société n'est pas au courant pour le moment ou auxquels elle n'accorde actuellement pas d'importance pourraient également nuire à ses activités commerciales et faire baisser le cours des actions de la Société. La matérialisation de l'un des risques suivants pourrait nuire aux activités de la Société et avoir des incidences négatives sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Le cas échéant, le cours des actions de la Société pourrait diminuer.

### **Besoins futurs en capitaux**

Advenant que le développement futur et la croissance de la demande s'intensifient de façon considérable et non planifiée, la Société pourrait nécessiter l'apport de capitaux supplémentaires provenant notamment d'émissions d'actions et de la vente de titres de créance et de participation. De plus, à la lumière des restrictions importantes imposées aux voyages, des fermetures temporaires d'entreprises, des retards et des perturbations dans l'exploitation, la chaîne d'approvisionnement et le développement de projets, des mises en quarantaine et de la réduction générale de l'activité des consommateurs, en réponse à la pandémie de COVID-19, la Société pourrait avoir besoin de capitaux supplémentaires pour financer ses opérations. Rien ne garantit que la Société soit en mesure de recueillir les capitaux nécessaires pour poursuivre sa croissance, le développement et la commercialisation de sa technologie. Dans l'éventualité où D-BOX ne parvient pas à trouver des capitaux supplémentaires, cela pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### **Endettement**

Le niveau d'endettement de la Société, ainsi que les clauses restrictives et autres limitations imposées dans le cadre de l'endettement, pourraient avoir un impact négatif sur l'activité de la Société, notamment en limitant sa capacité à obtenir des financements supplémentaires, en rendant difficile le respect de ses obligations, en limitant sa capacité à saisir des opportunités supplémentaires et en rendant la Société plus vulnérable, de façon générale, aux conditions économiques et industrielles défavorables. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie au cours de la période requise pour rembourser ou non sa dette en temps opportun, compte tenu notamment des restrictions importantes imposées aux voyages, des fermetures temporaires d'entreprises, des retards et des perturbations dans l'exploitation, la chaîne d'approvisionnement et le développement de projets, des mises en quarantaine et de la réduction générale de l'activité des consommateurs, en réponse à la pandémie de COVID-19. Si la Société n'est pas en mesure d'honorer sa dette ou si un cas de défaut se produit en vertu de la convention de prêt avec la Banque Nationale du Canada (tel que décrit dans la présente notice annuelle sous la rubrique « Contrats importants »), ou d'une autre dette, les montants impayés pourraient devenir remboursables en totalité si la Société n'est pas en mesure d'obtenir une renonciation ou une prolongation. Dans un tel cas, la Société pourrait ne pas avoir suffisamment de liquidités ou ne pas être en mesure d'obtenir des fonds supplémentaires pour rembourser ces montants.

### **Santé Publique**

Une épidémie mondiale peut provoquer un ralentissement général de l'économie et une crise sanitaire, ce qui peut entraîner des fermetures obligatoires ou volontaires, la fermeture des frontières entre les pays, des perturbations de la main-d'œuvre et des installations de la Société et de ses clients, y compris la mise en œuvre de mesures de distanciation sociale, et peut avoir un effet négatif sur ses ventes, ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement. Les créances douteuses de la Société peuvent augmenter, et ses revenus et ses liquidités pourraient être négativement affectés. Dans un tel cas, la Société pourrait avoir besoin de demander une aide financière, un financement supplémentaire et des incitatifs gouvernementaux pour assurer sa viabilité, ce qui pourrait avoir des incidences défavorables sur la Société.

## **Pandémie de COVID-19**

L'actuelle pandémie sanitaire mondiale COVID-19 a un impact important sur l'économie et les marchés financiers mondiaux. L'incidence de la pandémie de COVID-19 à propagation rapide sur la Société demeure imprévisible en date de la présente notice annuelle. À ce jour, la pandémie a provoqué une extrême volatilité sur les marchés financiers, un ralentissement de l'activité économique et a fait naître la perspective d'une récession mondiale prolongée. La réaction internationale à COVID-19 a entraîné des restrictions importantes sur les voyages, des fermetures temporaires d'entreprises, des retards et des perturbations dans l'exploitation, la chaîne d'approvisionnement et le développement de projets, des mises en quarantaine et une réduction générale de l'activité des consommateurs, à l'échelle mondiale. De plus, alors que des efforts sont entrepris pour ralentir la propagation de la pandémie de COVID-19, l'exploitation et le développement des clients et/ou fournisseurs de D-BOX pourraient être davantage affectés. Bien que ces mesures devraient être temporaires, la durée des perturbations des activités et l'impact financier qui en découlera dépendront de l'évolution future, qui est très incertaine et ne peut être anticipée pour le moment, et comprennent la durée, la gravité et la portée de l'épidémie ainsi que les mesures prises par les gouvernements et les autres organismes de réglementation de chaque juridiction pour contenir ou traiter la pandémie de COVID-19. D-BOX ne peut raisonnablement estimer l'impact de ces mesures sur ses activités ou si celles-ci seront prolongées davantage. Ces mesures auront une incidence sur les activités et le développement de D-BOX, ce qui aura une incidence négative sur les activités, les revenus, la situation financière et les résultats d'exploitation de D-BOX. L'impact plus large de la pandémie de COVID-19 sur les investisseurs, les entreprises, l'économie mondiale ou les marchés financiers aura probablement un effet défavorable significatif sur D-BOX.

La réponse des gouvernements locaux et nationaux à la pandémie de COVID-19 a entraîné la fermeture temporaire obligatoire du siège social de D-BOX situé au Canada, ainsi que de ses bureaux en Californie et à Beijing (Chine), a provoqué une réduction importante de la demande pour les produits de D-BOX, a provoqué le report ou l'annulation de ventes potentielles et d'installations prévues, et a entraîné la suspension des royalties et des frais de services d'entretien du marché des salles de cinéma en raison de la fermeture temporaire de lieux de divertissement partout dans le monde, ce qui a causé des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

La Société a mis en œuvre de multiples mesures pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19, notamment la mise à pied temporaire d'une partie importante de sa main-d'œuvre et une réduction de la rémunération et des heures de travail du reste de la main-d'œuvre, des restrictions sur les voyages, la distanciation sociale, le renforcement de l'hygiène et le travail à domicile. D-BOX a également examiné et soumis une demande d'application pour des programmes de subventions gouvernementales qui sont disponibles à la Société, tel le programme de subvention salariale d'urgence du Canada, a suspendu ou différé ses dépenses en capital, et a ajouté des mesures de renforcement de ses évaluations de crédit, de sa revue des comptes en souffrance, du provisionnement des inventaires et d'autres mesures pour préserver ses liquidités disponibles, tout en maintenant un niveau d'endettement acceptable et en préservant le personnel clé. Cependant, rien ne garantit que ces mesures seront suffisantes pour atténuer les effets directs et indirects de la pandémie et son impact sur les activités, les revenus, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. De plus, il est encore trop tôt pour être en mesure d'évaluer l'impact des diverses initiatives qui ont été mises en œuvre en réponse à la pandémie de COVID-19, et la Société pourrait être exposée à des risques additionnels liés à de telles initiatives. L'ampleur à laquelle la pandémie affectera les activités, les revenus, la situation financière et les résultats d'exploitation de D-BOX dépendra de l'évolution future, qui est hautement incertaine et ne peut être anticipée pour le moment, y compris la durée et l'étendue de la pandémie, les mesures prises pour contenir le virus, l'impact de la pandémie et des restrictions connexes sur l'activité économique et le commerce intérieur et international, et l'étendue de l'impact de ces facteurs et d'autres facteurs sur les employés, les partenaires et les fournisseurs de D-BOX ainsi que sur les clients de la Société et leurs clients. De plus, l'incertitude liée à la pandémie de COVID-19 pourrait générer, au cours des périodes de déclarations trimestrielles futures, un risque significatif d'ajustement important des valeurs comptables des comptes recevables, des inventaires, des immobilisations corporelles et des actifs intangibles.

### **Conditions politiques, sociales et économiques**

Étant présente dans le monde entier, et dépendante du revenu discrétionnaire des consommateurs dans le marché du divertissement, il est possible que certaines conditions politiques, sociales et économiques, telles qu'un ralentissement économique, une incertitude politique, du terrorisme, un taux de chômage élevé, une pandémie mondiale et des catastrophes naturelles, autant dans les pays où la Société fait affaire que dans les pays où ses fournisseurs sont situés, puissent avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats

d'exploitation. L'impact économique mondial de COVID-19 a entraîné des taux de chômage records dans certains pays et pourrait entraîner une baisse des dépenses de consommation à court terme. Le moment de la reprise du comportement des consommateurs et leur volonté de dépenser des revenus discrétionnaires pour le divertissement hors domicile va probablement retarder la capacité de la Société de générer des ventes de systèmes et des redevances jusqu'à ce que les dépenses de consommation se rétablissent.

### **Alliances stratégiques**

Le déploiement rapide de la technologie ainsi que la croissance future de la Société dépendent en partie de sa capacité à développer des alliances avec des partenaires stratégiques. Dans l'éventualité où D-BOX ne parvient pas à développer de telles alliances stratégiques, cela pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### **Accès au contenu**

Le déploiement commercial des produits la Société dépend en partie de son accès au contenu sur une base continue. Les studios de cinéma et de jeux vidéo ainsi que les fournisseurs de contenu en général pourraient limiter l'accès au contenu qui est codé par D-BOX pour ses clients. Dans l'éventualité où D-BOX n'est pas en mesure de maintenir un flot continu de contenu, cela pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### **Performance du contenu**

Le succès de la Société, plus particulièrement dans le marché du divertissement, dépend de la performance du contenu produit par les studios et fournisseurs de contenu en général. Si l'offre de contenu codé par D-BOX dans une période donnée ne permet pas de générer un intérêt suffisant de la part des consommateurs de ce contenu, ou qu'il ne soit pas présenté dans les salles de cinémas et centres de divertissements en faveur de contenus non codés par D-BOX, cette situation pourrait affecter négativement les activités de la Société, ses revenus, sa position financière de même que ses résultats. De plus, la popularité croissante des plateformes de diffusion en continu, la diminution progressive du temps qui s'écoule depuis la date de sortie en salles d'un film jusqu'à la date à laquelle un film est disponible aux consommateurs à la maison, et les décisions de programmation prises par les exploitants de salles de cinéma et les studios qui peuvent entrer en conflit entre elles ou avec les décisions de programmation prises par D-BOX, pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, les revenus, la situation financière et les résultats d'exploitation de ses clients qui exploitent des salles de cinéma et, par conséquent, sur ceux de D-BOX.

### **Réseau de distribution**

La croissance des activités de la Société dépend notamment de sa capacité à développer des canaux de commercialisation et de distribution bien ciblés, à augmenter son nombre de points de vente et à attirer de nouveaux clients à travers le monde. Dans l'éventualité où D-BOX n'y parvient pas, cela pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### **Dépendance à l'égard des fournisseurs**

La fabrication des produits de la Société repose largement sur la disponibilité de plusieurs composantes et produits. Ceux-ci doivent être obtenus à temps et correspondre aux critères de qualité, de quantité ou de coût que la Société a établi. La majorité de ces composantes sont standards, mais certaines ne sont fabriquées que par quelques fournisseurs. La Société estime être en mesure de s'approvisionner auprès d'autres manufacturiers si les fournisseurs actuels limitaient ou cessaient la production des composantes des produits de la Société. Toutefois, la perte d'un fournisseur pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### **Coûts de fabrication**

La Société est constamment à la recherche de moyens de réduire les coûts de fabrication de ses produits, ce qui lui permet de réduire davantage le prix de vente de ses produits, d'accroître son volume d'affaires et d'améliorer par conséquent ses marges bénéficiaires. La capacité de la Société à réduire ses coûts de fabrication dépend à la fois de son succès en matière

de recherche et développement, de ses volumes d'achat de composantes lui permettant de bénéficier d'économies d'échelle et de la fluctuation des coûts de ses matériaux.

### **Concentration des clients**

Bien que la Société soit active dans plusieurs marchés à travers le monde, elle pourrait recevoir des commandes importantes d'un petit groupe de clients au cours d'un exercice. Si ces clients réduisaient, reportaient ou cessaient les achats actuels ou prévus des produits de la Société, ceci pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### **Concurrence**

La technologie de mouvement de D-BOX est protégée par une combinaison de brevets, de droits d'auteur, de marques de commerce et d'autres lois de protection de la propriété intellectuelle. D'autres produits et technologies ont été, ou pourraient éventuellement, être introduits sur le marché par des sociétés qui visent certains des mêmes clients que D-BOX. Ces derniers pourraient disposer de ressources financières importantes pour développer et commercialiser ces produits, ce qui pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### **Taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain**

Puisque la Société réalise la majorité de ses ventes en dollars américains et qu'elle engage la majorité de ses dépenses en dollars canadiens, ses revenus et sa rentabilité sont influencés par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain. La capacité de la Société d'ajuster le prix de vente de ses produits pour tenir compte des fluctuations du taux de change est limitée. Ainsi, lorsque nécessaire, la Société protège en partie son exposition aux fluctuations de la devise américaine en concluant des ententes lui permettant de fixer le taux de change du dollar canadien.

### **Garantie, rappels et poursuites**

La Société est exposée à des frais de garantie, à des rappels de produits, et potentiellement à des poursuites et autres réclamations, notamment si ses produits s'avéraient défectueux, ce qui nuirait au développement de ses affaires et à sa réputation. Même si la Société souscrit actuellement à une assurance-responsabilité du fait de ses produits, l'obligation de payer une réclamation au titre de cette responsabilité, si la Société est reconnue responsable, pourrait entraîner des obligations monétaires excédant sa protection d'assurance, ou pourrait ne pas être couverte par son assurance et avoir une incidence défavorable importante sur les activités de D-BOX, son revenu, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### **Propriété intellectuelle**

Les droits de propriété intellectuelle de la Société pourraient être incomplets, invalides, contournés, contestés ou rendus inapplicables. En outre, il se pourrait que la protection des droits de propriété intellectuelle en instance d'approbation soit refusée ou n'offre pas la couverture désirée. Des poursuites pourraient s'avérer nécessaires pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle de D-BOX. Ces litiges pourraient entraîner des frais considérables, sans aucune garantie de succès. La perte d'un droit de propriété intellectuelle pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités commerciales de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### **Gestion et sécurité de l'information**

L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sont des éléments essentiels aux fins des activités stratégiques de la Société. D-BOX recueille et emmagasine sur une base régulière de l'information sensible incluant : des éléments de propriété intellectuelle, de l'information commerciale et des données relatives à ses fournisseurs, clients, employés et autres partenaires. La Société reconnaît qu'un bris de sécurité pourrait engager la responsabilité de la Société et entacher sa réputation. Malgré les efforts importants investis en matière de sécurité information, l'infrastructure technologique de la Société peut être vulnérable à une attaque inattendue de pirates informatiques, ou encore à un bris causé par une erreur de ses employés, de la malveillance ou d'autres causes. Afin de minimiser ce risque, la Société peut compter sur certains employés spécifiques dont le mandat est de monitorer les processus en matière de technologies de l'information.

## **Risque de crédit**

La Société est exposée au risque de crédit dans la mesure où ses clients peuvent éprouver des difficultés financières et être incapables de respecter leurs obligations. La Société évalue la solvabilité de ses clients afin de limiter le montant de crédit offert et établit s'il y a lieu une provision pour créances douteuses. La Société a actuellement recours à une couverture d'assurance afin de minimiser son risque.

## **Risque d'atteinte à la réputation par l'intermédiaire des médias sociaux**

Les réseaux sociaux offrent une plateforme grandement accessible pour promouvoir les activités de la Société mais possèdent des risques inhérents qui peuvent nuire à la réputation de la Société. Plus particulièrement, les réseaux sociaux et autres forums de discussion établissent un mode de communication multilatéral qui permet aux utilisateurs de communiquer leurs opinions. Bien que la Société soit d'avis qu'elle utilise les réseaux sociaux et les forums de discussion d'une manière raisonnable et respectueuse pour toutes les parties intéressées et qu'elle protège son image et sa réputation, elle n'exerce aucun contrôle sur les opinions exprimées par d'autres utilisateurs, et sa réputation pourrait être atteinte par des renseignements véridiques ou mensongers qui provient de personnes liées ou non à la Société. Une atteinte à la réputation de la Société pourrait nuire à la confiance des investisseurs, augmenter les difficultés rencontrées dans le cadre de l'établissement et du maintien des liens avec la communauté, ce qui pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

## **Dépendance à l'égard du personnel clé et relations de travail**

Le succès de D-BOX dépend de sa capacité à attirer et à garder à son service une main-d'œuvre hautement qualifiée, et à maintenir des relations de travail harmonieuses avec ses employés. L'incapacité à recruter et à retenir du personnel qualifié et des employés clés, ou à maintenir des relations de travail harmonieuses avec ses employés pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités de D-BOX, ses ventes et le rythme et le succès du développement de produits.

## **DIVIDENDES**

La Société n'a jamais versé de dividende et a l'intention de réinvestir tous ses bénéfices futurs afin de financer la croissance de ses activités. De ce fait, la Société n'a pas l'intention de verser de dividendes dans un avenir prévisible. Toute décision future de verser des dividendes est laissée à l'appréciation du conseil d'administration et sera prise en fonction de la situation financière, des résultats d'exploitation, des besoins en capital, ainsi que d'autres facteurs que le conseil d'administration de la Société juge pertinents.

## MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires de catégorie A de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « DBO ».

Le tableau suivant indique les cours extrêmes du prix des actions de la Société ainsi que le volume mensuel des opérations depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019 jusqu'au 30 juin 2020.

Année	Mois	Fourchette des cours		Volume
		Haut (\$)	Bas (\$)	
2019	Avril	0,18	0,145	2 056 521
	Mai	0,18	0,15	944 267
	Juin	0,17	0,125	1 465 744
	Juillet	0,16	0,135	1 251 450
	Août	0,16	0,12	1 864 901
	Septembre	0,145	0,12	712 775
	Octobre	0,15	0,1	1 858 023
	Novembre	0,15	0,105	1 890 703
	Décembre	0,12	0,095	3 109 158
	Janvier	0,11	0,09	2 051 418
	Février	0,095	0,07	2 630 108
	Mars	0,085	0,025	12 264 142
2020	Avril	0,05	0,03	5 873 457
	Mai	0,045	0,03	5 883 673
	Juin	0,045	0,035	3 840 462

## STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

### DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A sans valeur nominale et d'un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B pouvant être émises en série.

Les actions ordinaires de catégorie A de la Société confèrent à leurs porteurs une voix par action aux assemblées des actionnaires de la Société. Sous réserve des droits antérieurs de toutes les autres actions ayant priorité de rang, les porteurs d'actions ordinaires de catégorie A ont le droit de recevoir tout dividende susceptible d'être déclaré par le conseil d'administration de la Société et ils ont le droit de recevoir tout remboursement de capital en cas de liquidation, de dissolution ou de tout autre partage des éléments d'actif de la Société aux fins de la liquidation de ses affaires. Au 31 mars 2020, un total de 175 950 573 actions ordinaires de catégorie A étaient émises et en circulation.

Les actions privilégiées de catégorie B peuvent être émises en une ou plusieurs séries, assorties des droits et assujetties aux conditions que peut établir le conseil d'administration. Aucun droit de vote n'est rattaché aux actions privilégiées de catégorie B, sauf si la loi le prescrit. Les actions privilégiées de catégorie B prennent rang avant les actions ordinaires de catégorie A en ce qui a trait au versement de dividendes et au remboursement du capital en cas de liquidation, de dissolution ou de tout autre partage des éléments d'actif de la Société aux fins de la liquidation de ses affaires. Aucune action privilégiée n'est actuellement émise et en circulation.

## ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

### ADMINISTRATEURS

En date des présentes, le conseil d'administration est composé de sept (7) membres. Le mandat de chaque administrateur expire à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou lorsque son successeur aura été élu ou nommé, à moins qu'il ne quitte son poste ou que celui-ci ne devienne vacant à la suite de sa destitution, de son décès ou pour toute autre raison. Le tableau suivant indique le nom des administrateurs actuels, leurs fonctions principales et l'année à laquelle ils ont été élus administrateurs de la Société.

Nom et municipalité de résidence	Poste	Fonctions principales	Administrateur depuis
Jean René Halde <sup>(1)</sup> Saint-Laurent (Québec) Canada	Président du conseil d'administration	Administrateur de sociétés	2018
Louis Bernier <sup>(2)</sup> Ville Mont-Royal (Québec) Canada	Administrateur	Associé Fasken Martineau DuMoulin s.e.n.c.r.l.	2014
Brigitte Bourque <sup>(2)</sup> Montréal (Québec) Canada	Administrateur	Coaching exécutif Groupe Pauzé	2019
Denis Chamberland <sup>(2)</sup> Ville Mont-Royal (Québec) Canada	Administrateur	Conseiller du Président et Chef de la direction de Rodeo FX Inc.	2020
Robert Copple <sup>(1)</sup> Frisco (Texas) États-Unis	Administrateur	Consultant et administrateur	2017
Sébastien Mailhot Boucherville (Québec) Canada	Président, chef de la direction et administrateur	Président et chef de la direction de la Société	2020
Luc Martin <sup>(1)</sup> Laval (Québec) Canada	Administrateur	Corporate Director	2020

(1) Membre du comité d'audit.

(2) Membre du comité de rémunération et de gouvernance d'entreprise.

Les administrateurs de la Société ont exercé les fonctions principales suivantes au cours des cinq dernières années :

Jean-René Halde est administrateur de sociétés. Plus récemment, il a été président et chef de la direction de la Banque de développement du Canada, soit de 2005 jusqu'au moment de sa retraite en 2015. Il a occupé le rôle de chef de la direction de plusieurs entreprises de premier plan telles que Metro-Richelieu Inc., Culinar Inc. et Livingston Group Inc. Il est actuellement administrateur du Groupe Banque TD (où il siège aussi au comité d'audit), et d'Airbus Canada Management GP Inc. Il est président du conseil d'administration de l'École de technologie supérieure, une importante école de génie, et conseiller de plusieurs sociétés privées. M. Halde a également été président du conseil d'administration de la Conference Board du Canada, de l'Institut de cardiologie de Montréal et des Fabricants canadiens de produits alimentaires. Il a siégé aux conseils d'administration de plusieurs entreprises privées, d'organismes sans but lucratif, et de sociétés publiques telles que RONA, Provigo, Gaz Métropolitain et CCL Industries. M. Halde est titulaire d'un MBA de Harvard Business School, d'une maîtrise ès arts en sciences économiques de l'Université de Western Ontario. Il détient également le titre IAS.A de l'institut des administrateurs de sociétés.

Louis P. Bernier est associé chez Fasken Martineau. Il se spécialise en droit du travail, de l'emploi, et en droit public et constitutionnel, fournissant des conseils juridiques portant sur toutes les questions liées à l'emploi et il a également cumulé une grande richesse d'expérience dans tous les aspects de l'organisation du travail et la gestion des opérations, en particulier dans le cadre de restructurations et de la sous-traitance, de la vente et des opérations de fusion. Il est également spécialisé en droit administratif et constitutionnel, d'autant plus que ceux-ci se rapportent à des recours extraordinaires et les questions découlant de la charte des droits et libertés. Il conseille fréquemment des administrateurs et mandataires de sociétés sur des questions stratégiques, y compris des questions d'éthique, de codes d'éthique et de gouvernance d'entreprise. Me Bernier est souvent appelé à plaider devant divers organismes et tribunaux de juridictions provinciale et fédérale. Il traite également de dossiers impliquant la protection des renseignements personnels. Il est membre de la Société internationale de droit du travail et de la sécurité nationale et membre du Conseil d'administration et du Bureau de direction de la Fédération des chambres de commerce du Québec où il agit à titre de président du comité travail. Il est reconnu par The Best Lawyers in Canada à titre d'expert émérite en droit du travail et de l'emploi. Il est aussi reconnu par Lexpert en droit de l'emploi (*repeatedly recommended*) et en droit du travail (*consistently recommended*).

Brigitte Bourque agit comme coaching exécutif depuis 2002, et a fondé en 2010 la firme Pauzé Coaching. Au cours des dix-sept (17) dernières années, elle a entraîné des dirigeants et professionnels pour les aider à perfectionner leurs compétences et optimiser leur potentiel. Elle se spécialise en coaching de retraite. Elle a auparavant fait carrière dans les secteurs publics et privés. Après avoir commencé sa carrière comme consultante en marketing chez Touche Ross, elle a

été Directrice de cabinet auprès du ministre de l'Environnement, puis conseillère au bureau du Premier ministre. De 1989 à 1994, elle a occupé le poste de sous-ministre adjointe au ministère des Communications. De 1996 à 2000, elle a occupé les postes de Directrice des affaires institutionnelles puis de Vice-présidente ressources humaines et communications organisationnelles de Téléglobe, une entreprise du secteur des télécommunications internationales. Elle a siégé aux conseils d'administration de Télé-Québec et de la Fondation du cancer du sein du Québec, notamment comme vice-présidente du conseil. Elle siège également sur le conseil de l'OBNL Executives Available, et agit comme experte auprès de Femmessor, une organisation de financement et d'accompagnement des femmes entrepreneures. Elle détient un MBA de l'Université Laval, un diplôme en Gestion des ressources humaines de la Richard Ivey School of Management et est une coach certifiée (PCC) de l'International Coach Federation.

Denis Chamberland, FCPA, FCA, IAS.A est diplômé en administration des affaires de HEC Montréal et membre fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Il détient également une certification de l'Institut des administrateurs de sociétés, section du Québec, le désignant comme administrateur de sociétés certifié. Il est conseiller du Président et Chef de la direction de Rodeo FX Inc., une société internationale d'effets visuels, impliquée dans des projets de films, télévision et publicité, avec des studios à Montréal, Québec, Munich et Los Angeles. Auparavant, de 2012 à 2017, il a été Chef de la direction et conseiller stratégique de Ricardo Média Inc., éditeur de la plateforme numérique dédiée à la cuisine la plus influente au Canada, avec sa propre marque d'accessoires de cuisine et d'art de la table, exploitant des boutiques et cafés et produisant une émission de cuisine. Monsieur Chamberland est membre du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec (SAQ) depuis 2018. Il préside le conseil d'administration de Gastronomica Aliments fins Inc. depuis janvier 2020. Il a aussi été cochef de la direction chez Richter/RSM Richter Chamberland, où il a mis à profit ses compétences en développement de marque de 2009 à 2012. Doté d'une forte fibre entrepreneuriale, M. Chamberland a de plus fondé une firme comptable, Chamberland Hodge, axée sur l'accompagnement des entrepreneurs, et y a agi à titre de cochef de la direction de 1985 à 2009. M. Chamberland est présentement membre du Conseil des gouverneurs de HEC Montréal.

Robert D. Copple a agi à titre de président et chef de l'exploitation de Cinemark Holdings, Inc. (« **Cinemark** »), une société publique de salles de cinéma (NYSE : CNK), jusqu'en mars 2016. Avant d'être nommé président, M. Copple a agi à titre de chef des finances de Cinemark. Ses 23 années d'expérience dans l'industrie du cinéma en salles lui ont permis d'acquérir une compréhension unique des implications financières et opérationnelles liées à l'exercice de prise de décisions stratégiques. M. Copple a négocié de nombreuses acquisitions, ventes et partenariats d'affaires avec d'autres exploitants de salles de cinéma. À titre de chef des finances, il a négocié la vente d'un intérêt majoritaire à un groupe d'investissement privé et fut, plus tard, responsable de l'exécution du premier appel public à l'épargne de Cinemark. Pendant ses années de service avec Cinemark, M. Copple a également agi à titre d'administrateur de plusieurs partenariats développés dans l'industrie du cinéma par les trois plus grands opérateurs de salles de cinéma aux États-Unis. Avant de joindre Cinemark, il a œuvré chez Deloitte & Touche de 1982 à 1993. M. Copple détient un baccalauréat et une maîtrise en comptabilité de la Baylor University à Waco, Texas et possède le titre de *Certified Public Accountant* (CPA). Il a siégé à divers conseils d'administration de sociétés publiques et privées et a fourni des services de consultation.

Sébastien Mailhot a travaillé comme chef de la direction de Carreaux Céragrès, un fabricant et distributeur privé de céramiques, pierres et produits architecturaux où il a contribué à l'expansion de l'entreprise au-delà du marché québécois. De février 2004 à janvier 2009, M. Mailhot a été partenaire et vice-président de Capimont Technologies, un fonds de capital de risque destiné aux technologies industrielles. Auparavant, M. Mailhot a été vice-président des finances et de l'administration de différentes entreprises technologiques. Il a également travaillé comme consultant financier chez Arthur Andersen et fourni à des entreprises en croissance des services liés aux fusions et acquisitions, aux finances et aux stratégies d'affaires. M. Mailhot détient les titres de comptable agréé (CPA) et d'expert en évaluation d'entreprise (CBV).

Luc Martin compte plus de 35 années d'expérience dans le domaine de la finance, la comptabilité et la gestion d'entreprises. De 2002 à novembre 2014, M. Martin a été associé chez Deloitte où il a occupé divers postes dont celui d'associé directeur finances et opérations pour l'ensemble de Deloitte au Canada. Il y a été également responsable des services de vérifications externes offerts à des entreprises cotées en bourse et privées. De 1979 à 2002, M. Martin a œuvré chez Andersen où il y a été associé de 1990 à 2002. Il y a été associé en vérification externe de sociétés cotées en bourse et privées tout en y occupant divers postes de gestion du cabinet au Canada. M. Martin siège au conseil d'administration de Fonds de placement immobilier BTB depuis juin 2016 (où il préside le comité d'audit), Quincaillerie Richelieu Ltée depuis avril 2020 et Behaviour Interactif Inc. depuis août 2018. M. Martin est CPA et titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) à Montréal (1979).

## MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau suivant indique le nom des membres de la haute direction, le poste actuellement occupé au sein de la Société ainsi que la date à laquelle ils ont été nommés membres de la haute direction de la Société:

Nom et municipalité de résidence	Poste actuel	Membre de la haute direction depuis
Sébastien Mailhot Boucherville (Québec) Canada	Président, chef de la direction	juillet 2015
David Montpetit Verdun (Québec) Canada	Chef des finances	janvier 2020
Robert Desautels Vaudreuil-sur-le-lac (Québec) Canada	Chef des technologies	octobre 2014
Yannick Gemme Longueuil (Québec) Canada	Vice-président, ventes	avril 2018

**Sébastien Mailhot** a œuvré à titre de chef de la direction de Carreaux Ceragrès avant d'être embauché par la Société en 2015 à titre de vice-président principal, alliances stratégiques et développement corporatif. Il a ensuite été nommé vice-président principal, développement corporatif et opérations, et chef des opérations en 2016. Lorsque le chef des finances de la Société, Jean-François Lacroix, a quitté la Société en août 2019, monsieur Mailhot a été nommé chef des finances par intérim tout en maintenant ses fonctions de chef des opérations. **David Montpetit** était vice-président Finance de Bentley de 2013 à 2015, directeur des finances de Immervision de 2016 à 2017, vice-président finance de Bonlook de 2017 à 2019 et il a été nommé chef des finances de la Société en janvier 2020. **Robert Desautels** était Vice-président principal, stratégies, technologie et opérations de la Société de 2014 à 2018, lorsqu'il a été nommé Chief des technologies de la Société. **Yannick Gemme** a œuvré à titre de directeur des ventes, Division cinéma maison et OEM de 2011 à 2014 quand il a été nommé successivement à titre de directeur des ventes, Industriel en 2014, et vice-président, ventes, divertissement, simulation et formation en 2016. Il a été nommé Vice-président, Ventes de la Société le 1<sup>er</sup> avril 2018.

## ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUES PAR LES ADMINISTRATEURS ET LES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Au 3 juillet 2020, les administrateurs et membres de la haute direction de D-BOX, en tant que groupe, sont les propriétaires véritables, directement ou indirectement, ou exercent le contrôle ou la direction sur un total de 4,221,232 actions ordinaires de catégorie A de la Société, ce qui correspond à 2,4 % des 175 950 573 actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation de la Société. Aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société ne possède ou ne contrôle des titres comportant droit de vote de D-BOX USA ou D-BOX Chine, puisque ces deux (2) compagnies sont des filiales en propriété exclusive de D-BOX. Les informations du présent paragraphe ont été fournies par les administrateurs et les membres de la haute direction visés.

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU COMITÉ D'AUDIT

### CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est actuellement composé de Robert Copple, Jean-René Halde et Luc Martin. Aux termes du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, un administrateur siégeant à un comité d'audit est « indépendant » s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec l'émetteur, à savoir, une relation importante dont le conseil d'administration pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement d'un membre du comité. Le conseil d'administration estime que tous les membres du comité d'audit sont des membres indépendants.

Le conseil d'administration estime que chacun des trois membres du comité possède « des compétences financières » au sens du paragraphe 1.6 du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, à savoir, que chaque membre a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société.

## **FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTE**

La formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exercice de ses responsabilités sont décrites ci-après :

Robert D. Copple a agi à titre de président et chef de l'exploitation de Cinemark Holdings, Inc. (« **Cinemark** »), une société publique de salles de cinéma (NYSE : CNK), jusqu'en mars 2016. Avant d'être nommé président, M. Copple a agi à titre de chef des finances de Cinemark. Ses 23 années d'expérience dans l'industrie du cinéma en salles lui ont permis d'acquérir une compréhension unique des implications financières et opérationnelles liées à l'exercice de prise de décisions stratégiques. M. Copple a négocié de nombreuses acquisitions, ventes et partenariats d'affaires avec d'autres exploitants de salles de cinéma. À titre de chef des finances, il a négocié la vente d'un intérêt majoritaire à un groupe d'investissement privé et fut, plus tard, responsable de l'exécution du premier appel public à l'épargne de Cinemark. Pendant ses années de service avec Cinemark, M. Copple a également agi à titre d'administrateur de plusieurs partenariats développés dans l'industrie du cinéma par les trois plus grands opérateurs de salles de cinéma aux États-Unis. Avant de rejoindre Cinemark, il a œuvré chez Deloitte & Touche de 1982 à 1993. M. Copple détient un baccalauréat et une maîtrise en comptabilité de la Baylor University à Waco, Texas et possède le titre de *Certified Public Accountant* (CPA). Il a siégé à divers conseils d'administration de sociétés publiques et privées et a fourni des services de consultation.

Jean-René Halde est administrateur de sociétés. Plus récemment, il a été président et chef de la direction de la Banque de développement du Canada, soit de 2005 jusqu'au moment de sa retraite en 2015. Il a occupé le rôle de chef de la direction de plusieurs entreprises de premier plan telles que Metro-Richelieu Inc., Culinar Inc. et Livingston Group Inc. Il est actuellement administrateur du Groupe Banque TD (où il siège aussi au comité d'audit), et d'Airbus Canada Management GP Inc. Il est président du conseil d'administration de l'École de technologie supérieure, une importante école de génie, et conseiller de plusieurs sociétés privées. M. Halde a également été président du conseil d'administration du Conference Board du Canada, de l'Institut de cardiologie de Montréal et des Fabricants canadiens de produits alimentaires. Il a siégé aux conseils d'administration de plusieurs entreprises privées, d'organismes sans but lucratif, et de sociétés publiques telles que RONA, Provigo, Gaz Métropolitain et CCL Industries. M. Halde est titulaire d'un MBA de Harvard Business School, d'une maîtrise ès arts en sciences économiques de l'Université de Western Ontario. Il détient également le titre IAS.A de l'institut des administrateurs de sociétés.

Luc Martin compte plus de 35 années d'expérience dans le domaine de la finance, la comptabilité et la gestion d'entreprises. De 2002 à novembre 2014, M. Martin a été associé chez Deloitte où il a occupé divers postes dont celui d'associé directeur finances et opérations pour l'ensemble de Deloitte au Canada. Il y a été également responsable des services de vérifications externes offerts à des entreprises cotées en bourse et privées. De 1979 à 2002, M. Martin a œuvré chez Andersen où il y a été associé de 1990 à 2002. Il y a été associé en vérification externe de sociétés cotées en bourse et privées tout en y occupant divers postes de gestion du cabinet au Canada. M. Martin siège au conseil d'administration de Fonds de placement immobilier BTB depuis juin 2016 (où il préside le comité d'audit), Quincaillerie Richelieu Ltée depuis avril 2020 et Behaviour Interactif Inc. depuis août 2018. M. Martin est CPA et titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) à Montréal (1979).

## **POLITIQUES ET PROCÉDURES D'AUTORISATION PRÉALABLE DE SERVICES D'AUDIT**

Le comité d'audit n'a pas adopté de politiques et de procédures précises pour recruter des services non liés à l'audit. Toutefois, la charte du comité d'audit prévoit que tout service non lié à l'audit effectué par les auditeurs indépendants doit être approuvé au préalable par le comité d'audit.

## **Honoraires de l'auditeur indépendant**

### *Honoraires d'audit*

Les « honoraires d'audit » comprennent les honoraires pour services professionnels rendus pour l'audit des états financiers consolidés annuels de la Société, l'aide à l'établissement des états financiers intermédiaires et des questions connexes. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants de la Société ont facturé 101 500\$ en honoraires d'audit lors du dernier exercice financier clos le 31 mars 2020 et 98 500\$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

### *Honoraires pour services liés à l'audit*

Les « honoraires pour services liés à l'audit » comprennent les honoraires pour services professionnels rendus qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers de la Société et qui ne sont pas compris dans les honoraires d'audit ci-dessus, notamment l'assistance pour la mise en œuvre des normes internationales d'information financière. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants de la Société ont facturé la Société 12 600\$ en honoraires pour services liés à l'audit lors de l'exercice financier clos le 31 mars 2020, et 32 000\$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

### *Honoraires pour services fiscaux*

Les « honoraires pour services fiscaux » comprennent les honoraires pour les services professionnels rendus en matière de conformité fiscale, de conseils fiscaux et de planification fiscale. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants de la Société ont facturé 54 250\$ en honoraires pour service fiscaux lors de l'exercice financier clos le 31 mars 2020 et 49 300\$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

### *Autres honoraires*

Les « autres honoraires » comprennent les honoraires pour les services autres que les services d'audit, les services liés à l'audit et les services fiscaux décrits ci-dessus. Ces services comprennent entre autres les services de traduction. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants de la Société ont facturé 6 200\$ en honoraires pour autres services au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 et 16 000\$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

## **POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI**

En date des présentes et au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, aucune poursuite met ou n'a mis en cause les biens de la Société, et cette dernière n'est ou n'a été partie à aucune telle poursuite. À la connaissance de la Société, aucune poursuite judiciaire ou mesure règlementaire n'est actuellement envisagée.

## **MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES**

Aucun des initiés, des administrateurs ou des membres de la haute direction de la Société, ni les personnes avec qui ils ont respectivement des liens n'ont ou n'ont eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération importante, qu'elle soit projetée ou conclue, dans les trois derniers exercices complets de la Société et qui a eu ou est susceptible d'avoir une incidence défavorable sur la Société ou ses filiales.

## **CONTRATS IMPORTANTS**

La Société a conclu avec la Banque Nationale du Canada une convention de prêt selon laquelle une facilité de crédit renouvelable garantie de trois ans d'un montant de 5 millions de dollars a été mise à la disposition de D-BOX. Cette nouvelle facilité de crédit viendra à échéance trois ans après le 31 juillet 2019 et portera intérêt à un taux annuel égal au taux d'intérêt variable de la Banque Nationale du Canada applicable aux emprunts commerciaux en dollars canadiens, majoré de 2,25 % et payable mensuellement. La facilité de crédit est garantie par une hypothèque et des sûretés sur tous les actifs de D-BOX et de sa filiale américaine en propriété exclusive. Le montant de la facilité de crédit diminuera progressivement sur la durée de la facilité à la fin de chaque trimestre, de sorte que le montant de la facilité de crédit à la fin de chaque année sera le suivant: 4,5 millions de dollars à la fin de la première année, 3,8 millions de dollars à la fin de la deuxième année et 3 millions de dollars à la fin de la troisième année. Un montant de 4 millions de dollars de la facilité de crédit a été utilisé à la clôture, avec des liquidités disponibles, pour rembourser un prêt de 5 millions de dollars (plus les intérêts courus) dont l'échéance était prévue le 5 février 2020.

## **AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES**

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions de la Société est Services aux Investisseurs Computershare inc., laquelle détient les registres à son bureau de Montréal.

## **INTÉRÊTS DES EXPERTS**

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., est l'auditeur indépendant de la Société depuis 2004 et a signé en cette qualité le rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

## **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Des renseignements complémentaires concernant la Société sont disponibles par Internet sur le site web de SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment sur la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux actionnaires de la Société et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, le cas échéant, dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Société concernant sa dernière assemblée annuelle des actionnaires à laquelle il y a eu élection des administrateurs.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion de la Société établis pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

Le site web de la Société contient aussi des renseignements supplémentaires sur ses produits. On peut consulter ces renseignements à l'adresse [www.d-box.com](http://www.d-box.com).

## **ANNEXE A : CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT DE TECHNOLOGIES D-BOX INC.**

### **1. OBJET**

La présentation et la divulgation de l'information financière de Technologies D-BOX inc. (la « Société ») constituent l'un des aspects les plus importants de la gestion de l'entreprise et des affaires de la Société. Le conseil d'administration surveille le processus de présentation et de divulgation de l'information financière de la Société afin d'acquiescer l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont respectés :

- a) la Société se conforme aux lois, aux règlements, aux règles, aux politiques et aux autres exigences applicables des gouvernements, des organismes de réglementation et des bourses en matière de présentation et de divulgation de l'information financière;
- b) les conventions et les pratiques comptables, les jugements importants et les renseignements qui sous-tendent les états financiers de la Société ou qui y sont intégrés sont les plus indiqués en fonction des circonstances;
- c) les états financiers trimestriels et annuels de la Société sont exacts et présentent fidèlement la situation et la performance financière de la Société conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »);
- d) les renseignements pertinents sur la situation et la performance financière de la Société sont communiqués au public en temps opportun.

Pour aider le conseil d'administration à surveiller le processus de présentation et de divulgation de l'information financière de la Société, le conseil d'administration a mis sur pied le comité d'audit.

Bien que le comité d'audit dispose de pouvoirs et a des responsabilités qui sont stipulées dans la présente chartre, son rôle en est un de surveillance. Les membres du comité d'audit ne sont pas des employés à temps plein de la Société et peuvent être ou non comptables ou auditeurs de profession, mais d'une manière ou d'une autre, leur rôle n'est pas d'agir en cette qualité. Par conséquent, il n'incombe pas au comité d'audit de vérifier les renseignements et les états financiers de la Société ni d'établir que ceux-ci sont complets et exacts et conformes aux IFRS ainsi qu'aux règles et aux règlements applicables. Cette tâche incombe à la direction, aux auditeurs indépendants et aux autres professionnels dont la Société retient les services.

### **2. COMPOSITION ET COMPÉTENCES**

Les membres du comité d'audit sont nommés chaque année par le conseil d'administration. Le comité est composé d'un minimum de trois (3) administrateurs non reliés choisis parmi les membres du conseil. Ils sont nommés à la première réunion qui suit l'assemblée annuelle des actionnaires ou à une autre réunion si un poste devient vacant. Le conseil d'administration nomme une fois par année le président du comité parmi les membres du comité d'audit.

Tous les membres du comité d'audit devraient avoir assez de connaissances financières pour lire et comprendre les états financiers. Au moins un (1) des membres du comité d'audit devrait avoir des « compétences comptables ou financières connexes » acquises dans le cadre d'emplois occupés dans le domaine de la finance ou de la comptabilité, l'accréditation professionnelle nécessaire en comptabilité ou toute autre expérience ou tous autres antécédents comparables qui lui ont permis d'acquiescer ces compétences financières, y compris avoir occupé le poste de chef de la direction, de chef des finances ou de membre de la haute direction assumant des responsabilités financières, et d'être en mesure d'analyser et d'interpréter un jeu complet d'états financiers et de notes afférentes conformément aux IFRS.

Dans le cadre de l'exécution des obligations qui incombent au comité d'audit, chaque membre de celui-ci doit pouvoir se fier de bonne foi aux documents suivants :

- a) les états financiers de la Société dont un membre de la direction de la Société ou les auditeurs indépendants, dans leur rapport écrit, lui ont déclaré qu'ils présentent fidèlement la situation financière de la Société conformément aux IFRS;

- b) les rapports d'un avocat, d'un comptable, d'un ingénieur, d'un évaluateur ou de toute autre personne dont la profession accorde de la crédibilité à ses déclarations.

Dans le cadre de l'exécution des obligations qui incombent au comité d'audit aux termes du présent mandat, chaque membre de celui-ci est tenu de faire preuve du degré de prudence, de diligence et de compétence qu'une personne raisonnablement prudente manifesterait dans des circonstances comparables. Ce mandat ne vise aucunement à imposer aux membres du comité d'audit une norme de prudence ou de diligence qui serait, de quelque manière que ce soit, plus rigoureuse ou plus vaste que la norme à laquelle tous les membres du conseil d'administration sont assujettis, et il ne doit pas être interprété comme tel. Le comité d'audit est essentiellement chargé d'exercer des activités de surveillance et d'examen qui lui permettront d'acquiescer l'assurance raisonnable (mais non de s'assurer) que les activités fondamentales entourant la comptabilité et la présentation de l'information sont menées de manière efficace et que les objectifs en matière de présentation et de divulgation de l'information financière sont atteints, et de pouvoir faire un rapport à cet égard au conseil d'administration.

### **3. PRINCIPES ET LIGNES DIRECTRICES DE FONCTIONNEMENT**

Le comité d'audit doit s'acquiescer de ses responsabilités dans le contexte des principes et lignes directrices qui suivent :

- a) Le président du comité et les autres membres du comité d'audit ont des communications directes, ouvertes et franches tout au long de l'année avec la direction, les présidents des autres comités (le cas échéant) et les membres du conseil, les auditeurs indépendants et tous les conseillers principaux à d'autres comités, s'il y a lieu.
- b) Le comité, en consultation avec la direction et les auditeurs indépendants, élabore un plan de travail annuel en se rapportant aux responsabilités énoncées dans la présente charte.
- c) Le comité d'audit, en consultation avec la direction et les auditeurs indépendants, participe au processus d'étude et d'examen des questions financières importantes et des nouvelles normes susceptibles d'avoir une incidence sur la présentation et la divulgation de l'information financière de la Société.
- d) Il incombe au président du comité d'audit d'élaborer l'ordre du jour des réunions du comité d'audit en consultation avec les membres du comité, les membres de la haute direction et les auditeurs indépendants.
- e) Le comité communique ses attentes à la direction et aux auditeurs indépendants en ce qui concerne la nature et l'étendue de ses exigences en matière d'information et des délais à respecter à cet égard. Le comité s'attend à recevoir, de la direction et des auditeurs indépendants, au moins une semaine avant chaque réunion, les documents pertinents à toutes les questions à l'ordre du jour de cette réunion.
- f) Pour l'aider à assumer convenablement ses responsabilités, le comité peut retenir les services d'une ou plusieurs personnes ayant des connaissances spécialisées, aux frais de la Société, après avoir consulté la direction.
- g) À chaque réunion du comité, les membres du comité d'audit se réunissent à huis clos entre eux seulement, avec (au besoin), les auditeurs indépendants seulement et avec la direction seulement.
- h) Le comité, par l'entremise de son président, fait un rapport au conseil d'administration après chaque réunion du comité à la prochaine réunion du conseil qui est prévue ou plus tôt si requis.
- i) En tant que représentants des actionnaires, les auditeurs indépendants rendent ultimement compte de l'exécution de leur mandat au conseil d'administration et au comité d'audit. Le comité s'attend à ce que les auditeurs indépendants lui signalent toutes les questions importantes et toutes les questions susceptibles de le devenir qui découlent de leur relation avec la Société.

Le comité d'audit se réunit au moins à chaque trimestre, et plus fréquemment si les circonstances l'exigent. Il incombe au comité d'établir le moment où auront lieu les réunions, de convoquer celles-ci et d'en établir le fonctionnement en tenant compte des conditions suivantes :

- a) à toutes les réunions du comité d'audit, le quorum est constitué de la majorité des membres;
- b) les mesures prises par le comité d'audit à une réunion dûment constituée exigent au plus le vote favorable de la majorité des membres qui y assistent et, dans toutes les circonstances, une résolution ou un autre instrument écrit signé par tous les membres du comité d'audit est considéré comme une mesure prise par le comité d'audit.

Le responsable des finances de la Société et les auditeurs indépendants assistent habituellement à toutes les réunions du comité d'audit.

Le procès-verbal des réunions du comité d'audit est approuvé par le comité et remis au conseil d'administration à titre informatif.

Sujet à la nomination d'une autre personne à titre de secrétaire du comité d'audit, le secrétaire de la Société remplit la fonction de secrétaire aux réunions du comité d'audit.

#### **4. RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS**

Le comité a les responsabilités suivantes :

##### **4.1 Présentation de l'information financière**

- Examiner, avant qu'ils ne soient publiés, les états financiers annuels ainsi que le rapport des auditeurs indépendants y afférent, et en recommander l'approbation au conseil d'administration.
- Examiner avant qu'ils ne soient publiés, les états financiers intermédiaires et annuels, le rapport de gestion et les communiqués de presse y afférents, et en recommander l'approbation au conseil d'administration.
- Examiner avant qu'ils ne soient publiés, les documents d'information publics comme un prospectus et la notice annuelle, tout document contenant les états financiers consolidés de la Société, et en recommander l'approbation au conseil d'administration.
- Discuter avec la direction et les auditeurs indépendants de la conformité et de la pertinence des conventions comptables de la Société.
- Discuter avec la direction des écarts importants entre les périodes comptables comparatives et les unités d'affaires comparables.

##### **4.2 Conventions comptables**

- Examiner l'incidence des modifications proposées aux normes comptables ou aux politiques ou règlements en valeurs mobilières portant sur les conventions comptables et la présentation de l'information, et en discuter de manière proactive.
- Examiner avec la direction et les auditeurs indépendants, les modifications proposées aux politiques comptables ainsi que les estimations et les jugements clés susceptible d'avoir une incidence sur la présentation de l'information financière et tenter de savoir si les politiques comptables, l'information divulguée et les estimations et les jugements clés sous-jacents sont considérés comme étant les plus indiqués dans les circonstances.
- Discuter avec la direction et les auditeurs indépendants de la clarté et de la suffisance de l'information financière divulguée par la Société.

### **4.3 Risques et incertitudes**

Reconnaissant qu'il incombe au conseil, en consultation avec la direction : (1) de cerner les principaux risques commerciaux auxquels est exposée la Société; (2) d'établir le degré de tolérance aux risques de la Société; et (3) d'approuver toute politique de gestion des risques en place, le comité d'audit se concentre sur les risques financiers importants et acquiert l'assurance raisonnable que ces derniers sont gérés ou contrôlés de manière efficace par la direction grâce aux moyens suivants :

- Acquérir l'assurance raisonnable que les risques financiers importants sont atténués ou contrôlés de manière efficace grâce aux moyens suivants :
  - (i) examiner avec la direction, au moins une fois chaque trimestre, la liste à jour de ces risques financiers ainsi que les mesures permanentes ou spéciales qui ont été prises pour gérer chacun d'eux;
  - (ii) discuter avec la direction de l'évaluation que fait celle-ci des risques financiers qu'entraîne, pour la Société, sa gestion de ces risques financiers, le cas échéant;
  - (iii) s'assurer auprès de la direction que les conventions, les procédés et les programmes existants sont convenables afin de cerner, de gérer et de contrôler ces risques financiers.
- Examiner au moins une fois par année, le caractère convenable des assurances contractées par la Société.
- Examiner trimestriellement la liste des dettes éventuelles de la Société, y compris les réclamations en justice, les avis de cotisation d'impôt et autres, qui pourraient avoir des répercussions importantes sur la situation et les résultats financiers de la Société et la manière dont ces éléments sont divulgués dans les états financiers.
- Examiner, au moins une fois par année, le caractère adéquat des pratiques de gestion des risques de change, des risques liés aux taux d'intérêt et des autres risques financiers, par exemple le recours aux instruments financiers dérivés.
- Examiner au moins une fois par année, les politiques qui exigent que les éléments de passif importants, actuels ou éventuels, soient signalés au conseil d'administration en temps opportun, ainsi que la conformité à ces politiques.

### **4.4 Contrôle financier et contrôle des écarts**

- Examiner annuellement les plans des auditeurs indépendants afin d'acquérir l'assurance raisonnable que les procédures de contrôles internes sont adéquats compte tenu des risques, et sont complets, coordonnés et rentables.
- Examiner trimestriellement, avec la direction, le programme prévu par celle-ci ayant trait à l'élaboration et à la mise à jour des contrôles internes qui indique la progression des initiatives prévues ainsi que les mesures prises pour contrôler les écarts.
- Recevoir de la direction, des auditeurs indépendants, des conseillers juridiques ou autres personnes, des rapports réguliers sur les écarts importants observés, y compris toute indication ou détection de fraude, et les mesures correctives prises pour y remédier.
- Discuter avec la direction la base d'information utilisée par le chef des finances pour faire un rapport, au moins une fois par année, sur l'efficacité des contrôles internes de la Société.

### **4.5 Conformité aux lois et aux règlements**

- Examiner les rapports réguliers de la direction, des auditeurs indépendants et des conseillers juridiques à l'égard de la conformité de la Société aux lois et aux règlements relatifs à la déclaration de revenus et à la

divulgarion de l'information financière, notamment ceux qui imposent des retenues, ayant un effet important sur les états financiers.

- Établir des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles internes comptables internes ou de l'audit.
- Établir des procédures concernant l'envoi confidentiel et anonyme, par les salariés de la Société, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.

#### **4.6 Relations avec les auditeurs indépendants**

- Faire chaque année des recommandations au conseil quant à la nomination, à la révocation ou au remplacement des auditeurs indépendants.
- Approuver la rémunération et les modalités de la mission des auditeurs indépendants qui sont indiquées dans sa lettre de mission.
- Recevoir chaque année un rapport des auditeurs indépendants quant à leur indépendance, ce rapport indiquant tous les services autres que l'audit fournis à la Société (et les honoraires et frais connexes).
- Examiner avec les auditeurs indépendants l'étendue de l'audit, les points devant faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'audit, la mesure dans laquelle l'audit indépendant peut être coordonné avec un processus d'audit interne et les seuils d'importance relative que les auditeurs indépendants se proposent d'utiliser.
- Établir des processus de communication efficaces avec la direction et les auditeurs indépendants pour être en mesure de surveiller objectivement la qualité et l'efficacité des relations entre les auditeurs indépendants, la direction et la Société.
- Résoudre les désaccords entre la direction de la Société et les auditeurs indépendants relativement à l'information financière, le cas échéant.
- Surveiller la qualité et l'efficacité des travaux effectués par les auditeurs indépendants dans le cadre de la production et la remise d'un rapport d'audit pour le compte de la Société ou de tout autre service d'audit, d'examen ou d'attestation requis par la Société.
- Recevoir des auditeurs indépendants des rapports sur l'état du programme d'audit approuvé, les constatations importantes des auditeurs indépendants, la lettre de recommandation ainsi que le rapport final des auditeurs.
- Rencontrer régulièrement les auditeurs indépendants en l'absence de la direction.
- S'assurer de ne pas demander aux auditeurs indépendants de rendre des services qui pourraient compromettre leur objectivité et leur indépendance.
- Approuver, avant qu'ils soient confiés aux auditeurs indépendants, tout service non-lié à l'audit, ou autre que les services d'audit, qui doivent être fournis par les auditeurs indépendants.
- Examiner chaque année la politique d'embauche de la Société limitant l'embauche de certains employés, actuels ou anciens, des auditeurs indépendants.
- Examiner tout rapport des auditeurs indépendants ayant trait à la rotation prévue des associés chargés du dossier de la Société.

#### **4.7 Autres responsabilités et questions**

- Examiner et réévaluer chaque année la pertinence de la présente charte.
- Après avoir consulté le président et les auditeurs indépendants, acquérir l'assurance raisonnable, au moins une fois par année, que le personnel affecté aux finances et à la comptabilité de la Société est compétent et assez nombreux, et que les autres ressources connexes sont suffisantes.
- Être tenu au courant de la nomination des cadres financiers de la Société.
- Remplir toutes les autres fonctions que le conseil pourrait, de temps à autre, confier au comité.